

# CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2016

## Compte rendu

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

**MEMBRES ABSENTS** : Pierre-Antoine DEJOB

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

*- le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2016*

### **Subventions aux associations communales et intercommunales**

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de :

- 120 € à l'association « Collectif inter association canton Saint Just en Chevalet »
- 1 500 € à l'association « Comité des Fêtes de Champoly » (feu d'artifice)
- 350 € à l'association « Renaissance d'Urfé »
- 100 € à l'association « ACCA Champoly »
- 150 € à l'association « Sou des écoles RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles »
- 500 € à l'association « Sou des écoles RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles » (exceptionnelle)
- 100 € à l'association « Avenir Santé en Pays d'Urfé »
- 200 € à l'association « ADMR St Just en Chevalet »
- 80 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Just en Chevalet »
- 30 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Martin la Sauveté »
- 60 € à l'association « Basket Club de Noirétable »
- 180 € à l'association « Association sportive collège Le Breuil »
- 10 € à l'association « Les Grenadières du Haut Forez »
- 300 € à l'association « Les sourires d'Urfé »
- 60 € à l'association « Ecole de rugby du Haut Forez »

### **Recrutement d'un CUI**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent technique par le biais d'un CUI-CAE d'une durée de 18 mois.

- Volume horaire : 20 à 35 heures hebdomadaires (prise en charge jusqu'à 26 heures).
- Aide : de 70% à 90% du SMIC brut selon le profil du demandeur d'emploi et exonération d'une partie des cotisations sociales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi », précise que ce contrat sera d'une durée de 18 mois et que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.

### **Association Passerelle 109**

Monsieur le Maire informe que l'association Passerelle 109 devrait résilier la convention de mise à disposition du bâtiment « La cure » au 30 novembre 2016.

Il est discuté du devenir de ce bâtiment.

### **Repas des anciens**

Il aura lieu le dimanche 13 novembre à la salle des fêtes

Ingrid MEUNIER, Sylviane DONJON et un membre du CCAS représenteront la municipalité

## Questions diverses

- Le conseil municipal retient la proposition d'un économiste pour la réalisation d'un projet qui permettra de consulter des entreprises pour l'établissement de devis concernant les travaux à l'école.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de la commune de Chausseterre relative au remboursement du salaire de Marie TREILLE par les communes du RPI.  
Il précise que les élèves de grande section de maternelle ne sont plus scolarisés à Chausseterre. De plus, Il avait été convenu du retour de ce personnel à l'école des Salles. Le conseil municipal de Champoly considère qu'il n'y a donc plus lieu d'employer un personnel en tant qu'ATSEM et émet un avis défavorable à la prise en charge d'une partie du salaire de Madame TREILLE.
- Le conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition d'un Kit d'activités « un atelier vraiment timbré » pour les TAP.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de Madame Lydie GEORGES pour la pose d'un miroir à La Planche.  
Le conseil municipal prendra une décision lors d'une prochaine séance après avoir fait établir des devis.
- Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande du comité des fêtes quant à la gratuité de la salle des fêtes à l'occasion des 40 ans de l'association
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal une facture qui lui a été transmise par le club de foot pour le changement du WC dans les vestiaires. L'assemblée municipale demande à ce qu'un courrier soit transmis au club renouvelant que lors de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2015, il avait été décidé de prendre en charge les fournitures en mettant à disposition un WC que la commune avait en sa possession, la main d'œuvre restant à la charge du club. La facture étant relative à la fourniture et pose du WC, Il revient donc à l'Union Sportive d'Urfé de la régler.
- Le conseil municipal décide de l'acquisition d'illuminations, de cendriers muraux qui seront installés à l'extérieur de la salle des fêtes et de corbeilles.
- Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule pour les services techniques de la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Ingrid MEUNIER et Sylviane DONJON proposent de mettre en place des formations « premiers secours » et « utilisation du défibrillateur ».
- Monsieur BATTANDIER questionne Monsieur le Maire sur les discussions engagées avec Mme PEROTTI au sujet de l'amélioration de l'environnement du Faubourg. Sylviane DONJON rappelle le courrier qui lui a été transmis en début d'année.  
Le conseil municipal demande à ce qu'un courrier de rappel lui soit transmis avec une date butoir pour la mise en œuvre d'actions pour l'amélioration de l'environnement du Faubourg.
- Monsieur BATTANDIER demande à Monsieur le Maire si Madame PEROTTI est toujours vendeuse de parcelles du terrain face à la mairie  
Monsieur le Maire répond qu'elle est toujours vendeuse et qu'elle n'a pas été sollicitée par d'éventuels acquéreurs.
- Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de Monsieur VERNAY du Piolard pour boucher les « nids de poule ». Ces travaux se situant en domaine privé incombent au propriétaire.

- Suite à la demande de Jean-Claude FAELLI, le conseil municipal décide de revoir sa position sur le choix des coloris de la couverture du columbarium.
- A la demande de Jean BARTHOLIN, conseiller départemental, Christine CHARRET et Lucien BATTANDIER vont établir un recensement des zones de réception de la téléphonie mobile.
- Informations diverses :
  - Les travaux de marquage au sol sont terminés
  - Le logement F4 situé au-dessus de l'école est loué à un jeune couple avec un enfant.
  - Lucien BATTANDIER demande à ce que le compte rendu des conseils communautaires soit transmis aux élus municipaux. La demande sera faite auprès de la CCPU.
  - Les sapeurs-pompiers de Saint-Just-en-Chevalet organisent une manœuvre à la salle des fêtes dimanche 2 octobre
  - Monsieur le Maire fait part :
    - d'une Invitation à la messe d'action de grâce des dix ans de la paroisse dimanche 9 octobre à 10h en l'église de St Just en présence du Cardinal Philippe Barbarin
    - du passage des cyclos St Just/St Germain samedi 22 octobre entre 9h15 et 9h30 à l'occasion du Téléthon. Pas d'arrêt à Champoly
    - la permanence de l'architecte conseil dans les locaux de la CCPU est supprimée

Séance levée à 23 heures

Le Maire  
Daniel PEROTTI